Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID: 019-211906706-20240326-DE27_24-BF

COMMUNE DE CUREM

Nombre de conseillers en exercice: 11

DELIBERATION DU CONSEIL

Séance du 26 Mars 2024

Présents: 9 Procurations: 1

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six Mars, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la salle polyvalente de CUREMONTE, sous la présidence de Nelly GERMANE, Maire.

Votants: 10

Date de convocation du conseil municipal : le 21 Mars 2024

Contre: 0

Etaient présents : Mme Nelly GERMANE - M. Alban MARTIN- Mme Agathe CORRE

Pour: 10

- Mme Isabelle LAMOUREUX- Mme Marguerite PREVOST- M. Jean-Christophe

MARIT - Mme Isabelle BARRIER - Mme Bernadette GIRONDE - M. Timothy

Absentions: 0 **MANNAKEE**

> Etaient absents: Mme Véronique PREZAT- Mme Marlène MIQUEL (Procuration à Alban MARTIN)

> > Madame Bernadette GIRONDE est nommée secrétaire de séance

DE27/2024 OBJET: 7.1

VOTE DU **BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF 2024 et**

FONGIBILITE DES CREDITS

Le budget Primitif Principal 2024 s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses de la façon suivante:

FONCTIONNEMENT	Dépenses	554 204.71€	Recettes	554 204.71€
INVESTISSEMENT	Dépenses	574 458.76€	Recettes	574 458.76€

Madame le Maire rappelle la délibération DE04-22 du 31 Janvier 2022, autorisant Mme le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels, ne pouvant dépasser 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections pour toute la durée du mandat.

Après discussion Madame le Maire met au vote le budget Primitif Principal 2024,

Le budget est approuvé à l'unanimité, ainsi que le principe de fongibilité des crédits à hauteur de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Madame le Maire.

Nelly GERMANE.